

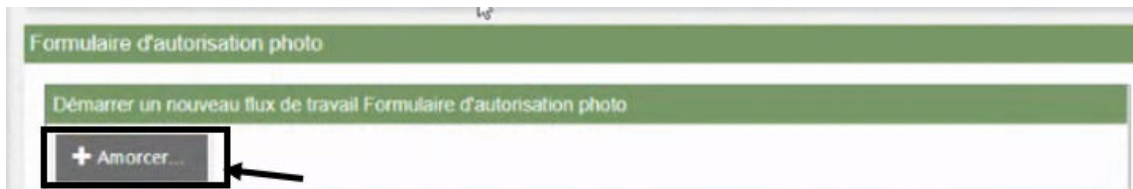


GUIDE POUR LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE D'UTILISATION ET DE PUBLICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PERMETTANT L'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE

Rappel important : Lorsque le formulaire de **consentement** à l'autorisation photographique n'est pas rempli par le parent, le tuteur ou la tutrice, l'enfant n'a pas l'autorisation d'être photographié.
Si ce formulaire est rempli et que le parent, le tuteur ou la tutrice change d'idée durant l'année, il est possible de retirer l'autorisation (voir Étape 2).

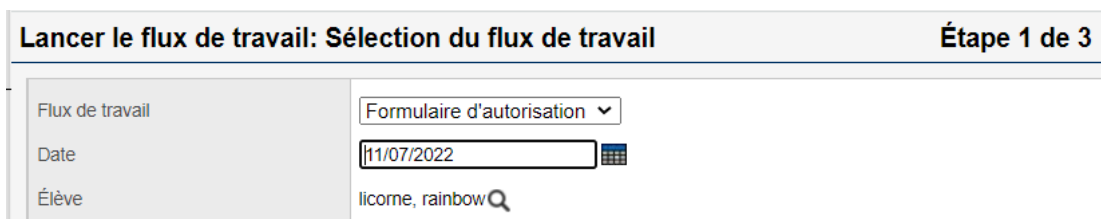
1. Comment compléter un formulaire de consentement à l'autorisation photographique

- Connectez-vous au [Portail Famille](#).
- Sur la page d'accueil du Portail Famille, cliquez sur le bouton **Amorcer** le flux de consentement à l'autorisation photo.

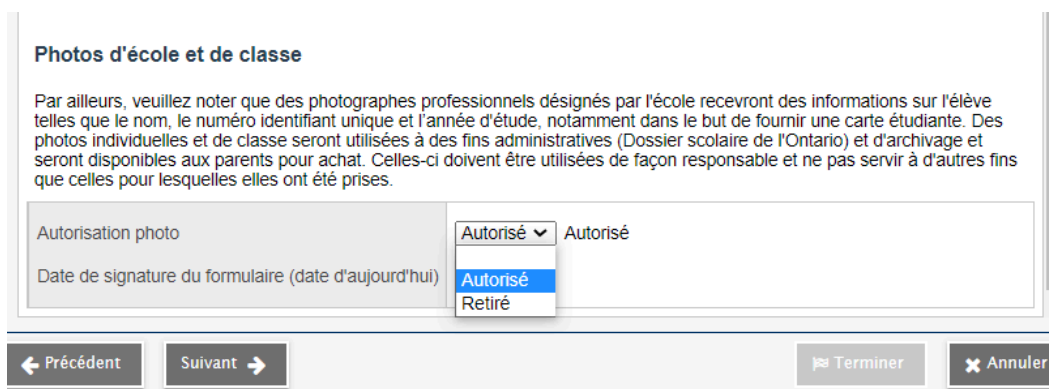


Une fenêtre contextuelle de trois étapes s'ouvrira.

Étape 1 : À partir de la loupe, choisissez l'enfant dont vous souhaitez renseigner le consentement pour l'autorisation photo et cliquez sur le bouton **Suivant**.

A screenshot of a dialog box titled 'Lancer le flux de travail: Sélection du flux de travail' with 'Étape 1 de 3' in the top right corner. The dialog contains a table with three rows: 'Flux de travail' with a dropdown menu showing 'Formulaire d'autorisation', 'Date' with a text input field containing '11/07/2022' and a calendar icon, and 'Élève' with a search input field containing 'licorne, rainbow' and a magnifying glass icon.

Étape 2 : Au premier onglet, renseignez votre choix (Autorisé) et cliquez bouton **Suivant** :

A screenshot of a form titled 'Photos d'école et de classe'. The form contains a paragraph of text explaining that school photographers will collect information for administrative and archival purposes. Below the text, there is a table with two rows: 'Autorisation photo' with a dropdown menu showing 'Autorisé' and 'Retiré', and 'Date de signature du formulaire (date d'aujourd'hui)'. At the bottom of the form, there are four buttons: '← Précédent', 'Suivant →', 'Terminer', and 'Annuler'.

Étape 3 : Au deuxième onglet, vérifiez les informations et cliquez sur le bouton **Terminer**.



Le parent qui ne souhaite pas autoriser la publication des photographies de son enfant ne doit pas compléter ce formulaire, donc aucune action n'est requise. Si le formulaire est complété par erreur, suivez les étapes du point 2 pour effectuer le retrait.

2. En cas de retrait d'une autorisation préalablement donnée

Lorsqu'un parent change d'avis, il pourra amorcer un nouveau formulaire pour retirer l'autorisation donnée. Suivre la démarche du point 1 puis choisir l'option Retiré tel qu'illustré dans l'image ci-dessous.

Autorisation photo	Retiré ▼ Retiré
Date de signature du formulaire (entrer la date d'aujourd'hui)	21/07/2022

Si vous éprouvez des difficultés techniques, nous vous invitons à communiquer avec un membre du centre d'aide aux utilisateurs à portail.famille@cepeo.on.ca ou à composer le 613 742-8960, poste 3003.